



Présentation du programme

Qu'est-ce que le programme Erasmus+ ?

C'est un programme européen pour l'enseignement, la formation, la jeunesse et les sports (étudiants, enseignants, personnels, projets d'établissement) mis en place par la Commission européenne. Il a remplacé le programme Erasmus tel qu'il existait de 2014 à 2020. Le programme Erasmus+ actuel court de **2021 à 2027** et couvre désormais l'ensemble des systèmes de formation depuis l'enseignement scolaire jusqu'à la formation professionnelle continue.

Le programme Erasmus+ comprend 3 domaines d'action :

- La mobilité
- Les projets de coopération
- Les politiques de soutien

Les procédures liées aux actions du programme ainsi que les financements sont coordonnés dans chaque pays par une Agence Nationale, relais de la Commission européenne. L'[Agence Erasmus+France / Éducation Formation](#), en charge de la gestion des fonds Erasmus pour l'enseignement supérieur, est installée à Bordeaux.

Les principes du programme Erasmus+ pour l'étudiant-e

La mobilité Erasmus+ a sa philosophie et ses règles:

- La mobilité doit être basée sur une **intégration culturelle** dans le pays, la ville et l'établissement d'accueil ;
- Le temps de cette mobilité remplace le temps d'études au sein de l'établissement d'origine sur la base d'une commune **confiance et reconnaissance entre les établissements** ;
- Le programme finance ces mobilités mais attend en retour un suivi strict des **règles de contrôle** qu'il a défini.

Où partir ?

L'étudiant-e peut partir dans un établissement étranger avec lequel son établissement d'origine a signé un accord bilatéral (reportez-vous à la [liste des partenaires internationaux](#) du CNSMD de Lyon).

Les pays éligibles pour effectuer une mobilité sont :



- **les états membres de l'Union européenne** : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède
- **les pays tiers associés au programme** : Islande, Liechtenstein, Macédoine du Nord, Norvège, Serbie, Turquie
- les pays tiers non associés au programme (sous certaines conditions) - [liste disponible sur le site du programme](#)

Combien de temps partir ?

Un **séjour d'études** peut durer **de 2 mois (ou un trimestre universitaire) à 12 mois de mobilité physique**, hors durée du voyage. L'établissement préfère néanmoins, pour des raisons de validation des crédits reconnaissant les enseignements suivis, des séjours correspondants à des semestres complets (un ou deux).

Cette durée peut comprendre une période de stage complémentaire, si celle-ci est prévue, et peut être organisée de différentes manières en fonction du contexte: soit une activité après l'autre, soit les deux activités en même temps. Cette combinaison suit les règles en matière de financement ainsi que la durée minimale prévue pour la mobilité d'étude.

La période de mobilité ne peut pas excéder 12 mois maximum par cycle d'études (attention cela comprend les séjours Erasmus+ que vous avez déjà pu effectuer dans un autre établissement).

Concernant les **stages**, leur durée est de **2 à 12 mois dès la 1ère année d'études**.

La période de mobilité physique peut être interrompue. La période d'interruption n'est pas prise en considération dans la durée de l'activité de mobilité.

S'agissant des stages, les congés d'une entreprise/organisation ne sont pas assimilés à une période d'interruption. La subvention est maintenue pendant cette période. La période de congés est prise en considération dans la durée minimale d'une période de stage.

Quand partir ?

L'étudiant-e souhaitant partir en échange doit le faire **avant l'obtention de son diplôme**. L'étudiant-e doit prévoir son séjour de grande préférence en fin de premier cycle (DNSPM3) ou en 1ère année de master.

En tout état de cause, le lieu, le moment dans le cursus ainsi que la durée du séjour doivent être préalablement décidés en **accord avec le professeur de la discipline principale et le-la**



responsable de pôle (interprétation / création / formation à l'enseignement / culture musicale).

Vous devez prendre en compte votre parcours dans les disciplines complémentaires et notamment les disciplines d'ensemble. Il faut impérativement vous assurer que :

- vous ne vous mettez pas en danger au niveau du cursus ;
- ou que vous ne pénalisez pas vos collègues de musique de chambre.
-

Comment sont gérées les demandes par le CNSMD Lyon ?

Les souhaits des étudiant-e-s ne peuvent pas toujours être satisfaits par le conservatoire. **En fonction de l'état de votre cursus ou de la pertinence de votre projet**, il se peut que votre demande soit rejetée ou reportée.

Exemples :

- Retard dans le cursus ;
- Demande de séjour avec des professeurs de l'établissement d'origine qui enseignent aussi à l'étranger.

Comment sont gérées les demandes par les établissements d'accueil ?

Les souhaits des étudiant-e-s ne peuvent pas toujours être satisfaits par les établissements d'accueil, même si le niveau démontré par l'étudiant-e est reconnu comme suffisant. Il est donc conseillé aux étudiant-e-s de **faire plusieurs demandes** (plusieurs professeurs et/ou plusieurs établissements).

Et pour les étudiant-e-s non européen-ne-s ?

Le programme Erasmus+ est ouvert à **tous les étudiant-e-s** des établissements ayant signé une Charte Erasmus+, **quelque soit leur nationalité**.

Les projets de mobilité sont co-financés par l'Union européenne. Les points de vue et avis exprimés sur cette page n'engagent toutefois que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA). Ni l'Union européenne ni l'EACEA ne sauraient en être tenues pour responsables.